

L'épineux dossier des rythmes scolaires de nouveau sur le tapis

— L'exécutif veut, dès l'été, permettre aux maires de choisir l'organisation de la semaine d'école.

— Cette mesure soulève des questions financières et risque de mécontenter des familles qui avaient déjà dû s'adapter aux nouveaux rythmes scolaires.

Les débuts de la « refondation » de l'école menée sous l'ère Hollande avaient été pollués par un débat disproportionné autour des rythmes scolaires. Et voici que le nouvel exécutif remet sur la table ce dossier épineux car touchant le plus grand nombre. Désireux d'accorder plus d'autonomie aux acteurs éducatifs locaux, sensible aussi aux arguments de nombreux maires qui en ont assez de se voir imposer par l'État des dispositifs uniformes et coûteux, Emmanuel Macron veut faire publier dès cet été un décret permettant aux communes de choisir si elles conservent ou non la semaine de neuf demi-journées.

« Cette promesse de liberté semble répondre à l'une des revendications des élus locaux mais il se pourrait qu'elle masque une tout autre vérité », réagit Agnès Le Brun, maire LR de Morlaix (Finistère). Celle qui est aussi vice-présidente de l'Association des maires de France se demande ainsi si le nouveau président ne cherche pas avant tout à réduire, voire à supprimer, l'aide financière accordée aux communes pour développer l'offre périscolaire.

« Nous sommes d'accord pour engager le dialogue seulement si la réussite des élèves sert de boussole. »

Parce qu'il leur imposait une nouvelle organisation de la semaine sur quatre jours et demi, l'État a en effet consenti aux municipalités une aide de 50 € par élève et par an (90 € dans certaines zones rurales ou défavorisées) pour qu'elles mettent en œuvre, après la classe, des activités culturelles, artistiques ou sportives. Ce fonds d'« amorçage », qui ne permet pas de couvrir entièrement les dépenses occasionnées par la

réforme, a jusqu'ici été prolongé. « Mais existera-t-il encore si l'État n'oblige plus les communes à appliquer cette dernière ?, interroge Agnès Le Brun. S'il devait disparaître, les conséquences financières seraient lourdes, notamment pour les communes qui ont dû embaucher massivement des animateurs afin d'appliquer la réforme des rythmes et ne peuvent plus revenir en arrière. »

Au ministère de l'éducation, on laisse entendre qu'il est encore tôt pour répondre à ces interrogations. Au niveau local, la dimension financière influera sur la décision des élus, tout comme les difficultés persistantes dans l'application de la réforme (*lire les repères*). « La crainte, c'est qu'on laisse les collectivités décider, à partir de considérations financières, de l'avenir d'un choix pédagogique essentiel », met en garde Stéphane Crochet, secrétaire général du syndicat enseignant SE-Unsa. « Nous sommes d'accord pour engager le dialogue seulement si la réussite des élèves sert de boussole », dit-il.

À la tête du SNUipp, autre organisation enseignante, Françoise Popineau salue, elle, cette volonté de remise à plat. À condition, notamment, que « l'expertise des professeurs soit prise en compte », la syndicaliste estime qu'on peut s'entendre localement sur la meilleure organisation. « Quitte à revenir à la semaine de quatre jours par exemple dans des zones isolées, où la demi-journée supplémentaire du mercredi s'est traduite par davantage de temps passé dans les transports scolaires et par plus de fatigue », poursuit-elle.

Ainsi, d'un enseignant à l'autre, la perception de la réforme varie. Certains apprécient de pouvoir travailler différemment le mercredi matin. D'autres sont convaincus que la réforme n'a amélioré en rien les conditions d'apprentissage, que l'allongement, ici ou là, de la pause méridienne décuple l'excitation des enfants en début d'après-midi ou que les compétences des animateurs périscolaires laissent à désirer...

repères

Les maires face à la réforme

Selon une enquête publiée en 2016 par l'Association des maires de France, le coût annuel moyen par enfant inscrit aux nouvelles activités périscolaires s'élève à 231 € pour les communes et à 243 €

pour les intercommunalités. Ce document montre que 70 % des maires disaient encore rencontrer, l'an dernier, des difficultés dans l'application de la réforme.

Le décret d'assouplissement promis par Emmanuel Macron devrait être publié en août mais ne devrait pas encore produire d'effet à la rentrée 2017.

Parce que les situations locales sont diverses, les familles paraissent elles aussi divisées. Opposée au statu quo, la présidente de la Peep Valérie Marty veut une réflexion dans chaque territoire. « On pourrait aller jusqu'à concevoir des organisations différentes en maternelle et en élémentaire ou réaménager certaines vacances scolaires », plaide-t-elle.

Pas question, tranche la FCPE, pour laquelle il faut laisser à la réforme le temps de s'installer. « Celle-ci ajoute trois heures de

cours en matinée, au moment où l'attention est la meilleure, et offre à tous les élèves un éveil artistique, culturel ou sportif », insiste Liliana Moyano, sa présidente. Quand bien même cette réforme ferait demain l'objet d'un bilan exhaustif et univoque, rouvrir le dossier des rythmes expose l'exécutif et les mairies qui s'y risqueraient à des débats sans fin et au mécontentement de familles qui, bon gré, mal gré, ont déjà dû s'adapter.

Denis Peiron